

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne - Rhône-Alpes

Service Eau Hydroélectricité et Nature

## **PRESENTATION DE PROJET DE TRAVAUX (cours d'eau)**

### **Dossier de « Porter à Connaissance » pour les travaux de traitement de la charpente métallique du pont sur la Saône à la limite des communes de Trugny et Labergement-les-Seurre**

## **1/ CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPERATION**

---

### **1.1/ EQUIPE PROJET – TRAVAUX / INTERLOCUTEURS**

#### **Maître d'ouvrage**

---

Département de la Côte-d'Or  
Service des Ouvrages d'Art – 21 000 DIJON  
Chargé d'opération : MOROT Christophe  
[christophe.morot@cotedor.fr](mailto:christophe.morot@cotedor.fr) – Tél. 03-80-63-67-50 ou 06-03-06-30-40

#### **Maître d'œuvre conception générale**

---

Bureau d'Etudes ARTCAD  
« Les Lauriers » - 513 rue de Sans Souci – 69 760 LIMONEST  
Chargé d'affaire : MATHON François  
[francois.mathon@artcad-etudes.fr](mailto:francois.mathon@artcad-etudes.fr) – Tél. 04-72-27-17-75 ou 06-11-50-05-80

#### **Maître d'œuvre conception signalisation fluviale**

---

Bureau d'Etudes BIEF CARICAE  
68 rue de l'aqueduc – 75 010 PARIS  
Chargé d'affaire : DUPONT Laurent  
[ldupont@bief.fr](mailto:ldupont@bief.fr) – Tél. 06-19-10-56-21

#### **Maître d'œuvre suivi de travaux**

---

Bureau d'étude privé – en cours de désignation

## Coordonnateur de Sécurité

---

Nicolas ROY CSPS

39 700 SALANS

[nicolas-roy-csps@orange.fr](mailto:nicolas-roy-csps@orange.fr) – Tél. 06-07-87-19-51

## Laboratoire chargé des contrôles extérieurs

---

GINGER CEBTP

53 rue Jean Zay – 69 802 SAINT-PRIEST

Chargé d'affaire : RODRIGUEZ Mathias

[m.rodriquez@groupeginger.com](mailto:m.rodriquez@groupeginger.com) – Tél. 06-03-34-11-96

## Groupement d'entreprise chargé de la réalisation des travaux

---

Groupement d'entreprises EST OUVRAGES (mandataire) – SOTARPI – MANANG

18 rue de Madrid

39 500 TAVAUX

Chef d'agence : GENTER Damien

[d.genter@estouvrages.com](mailto:d.genter@estouvrages.com) – Tél. 03-84-69-69-70 ou 06-24-08-26-62

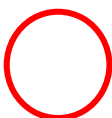
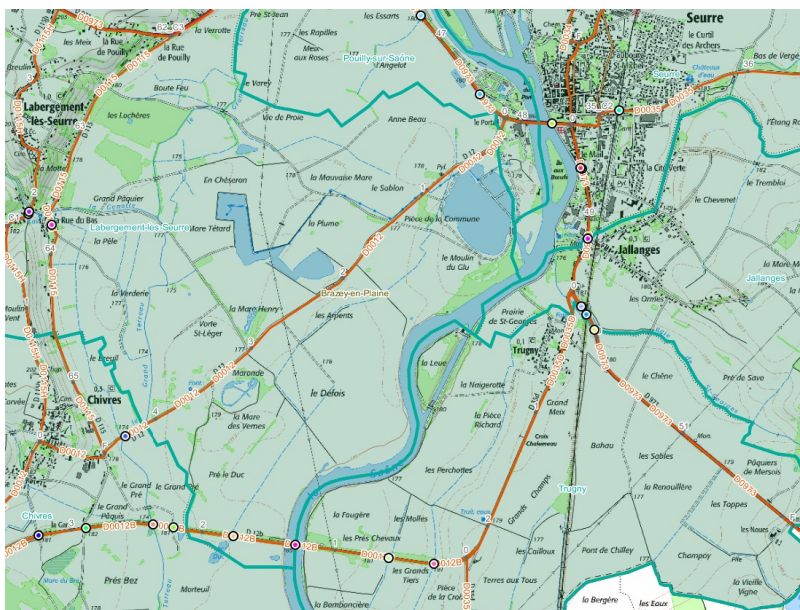
### 1.2/ LOCALISATION DE L'OPERATION

**Commune** : LABERGEMENT-LES-SEURRE et TRUGNY – Canton de BRAZEY-EN-PLAINE

**Lieu** : Route Départementale n°12B au PR 1+300

**Section cadastrale et n° de parcelle(s)** : **Domaine public**

*Plan de situation général*



Plan de situation de l'ouvrage



Vue aérienne





### 1.3/ PHOTOS DE L'OUVRAGE CONCERNE

*Photo 01 : Vue du l'élévation aval de l'ouvrage concerné*



*Photo 02 : Vue du dessus de l'ouvrage*



## 2/ STATUT RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉCOULEMENT

Existence sur la carte des cours d'eau (site internet DDT)



Oui



Non

Si Oui :  
Statut de l'écoulement



Cours d'eau



Fossé



Indéterminé

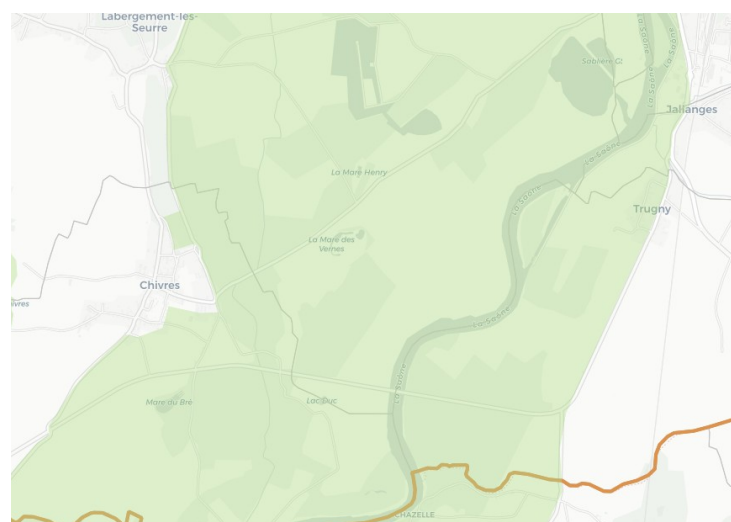
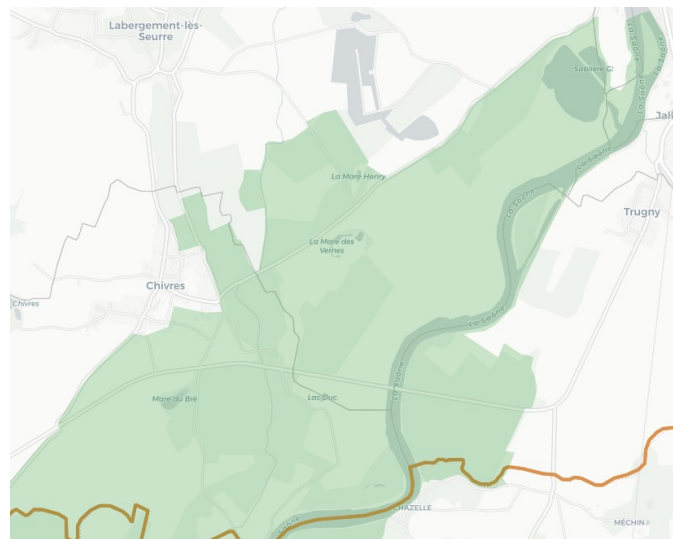
Absence sur la carte ou statut indéterminé : l'Administration engagera une expertise pour définir le statut

La Saône prend sa source à [Vioménil](#) au pied du Ménamont, au sud du [Seuil de Lorraine](#) (département des [Vosges](#)), à 405 m d'altitude. Elle [conflue](#) avec le [Rhône](#) à [Lyon](#), à l'altitude de 163 mètres. C'est une rivière de 480 km de longueur, dont le [Doubs](#) est le principal affluent.

La Saône est divisée en trois sections : Haute, [Petite](#) et Grande Saône.

Avant la confluence située à Verdun-sur-le-Doubs en Saône-et-Loire, la Saône est appelée [Petite Saône](#), cela signifie que l'ouvrage objet de l'opération se situe sur la petite Saône.

*Plan cartographie de zones environnementales – L'ouvrage se situe dans une ZNIEFF de type 1 et 2*



L'ouvrage se situe dans une zone de type ZNIEFF de type 1 et 2. L'ouvrage ne se situe pas dans une zone NATURA 2000.

Pour la prise en compte des espèces protégées, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) et la ligue de protection des oiseaux (LPO) ont été sollicitées afin de recueillir leurs avis respectifs.

L'ouvrage d'art étant de structure métallique, celui-ci ne représente pas d'enjeu particulier selon la SHNA vis-à-vis des chiroptères. Par contre un enjeu faunistique a été relevé par les services de la LPO notamment concernant le moineau friquet, espèces protégé en cours de repeuplement sur le secteur de la Saône. Un partenariat a été mis en place entre le CD21 et la LPO pour la mise en place de mesures compensatoires. Ce partenariat a été mis en place en 2021 lors de la première phase de travaux pour le génie-civil et doit être reconduit pour la seconde phase de travaux prévue en 2023 (voir rapport LPO joint en pièce annexe n° 7).

### 3/ DESCRIPTION DE L'OUVRAGE EXISTANT

Cet ouvrage, de 4 travées, est à l'origine un pont rail transformé en pont route pendant l'année 1972.

Il est constitué de deux poutres métalliques treillis latérales à inertie constante d'une longueur de 146,30m chacune. Ces poutres sont constituées de tôles et cornières assemblées par rivetage.

Des profilés métalliques, au nombre de 45, reconstitués par rivetage assurent le rôle d'entretoises (pièces de pont) en partie basse des poutres treillis et supportent le hourdis béton armé.

Ces entretoises sont liaisonnées par l'intermédiaire de 4 files de longerons reconstitués par rivetage et disposés parallèlement aux poutres treillis latérales.

L'ensemble de la structure est contreventé par des cornières métalliques rivetées en partie basse des entretoises.

Le tablier ainsi constitué repose sur 2 culées et 3 piles intermédiaires. La culée côté rive droite est équipée d'appuis fixes tandis que le reste des appuis sur piles et culée côté rive gauche sont mobiles. Les appuis mobiles s'apparentent à des appuis à balanciers et à rouleaux multiples.

Les piles et culées sont quant à elles réalisées en maçonnerie surmontées d'un sommier en béton armé.

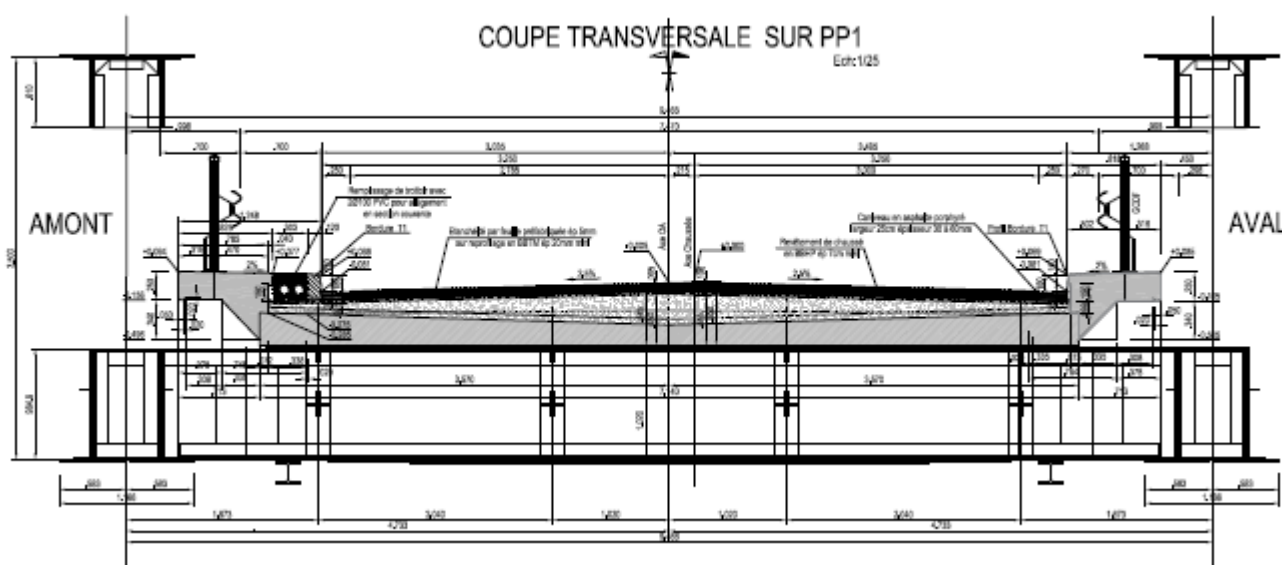
L'ouvrage est donc constitué de 4 travées dont les deux passes centrales sont navigables.

L'ouvrage permet le franchissement de la Saône par la route départementale 12B, à proximité de la commune de Chivres.

Situé en zone rurale, cet axe porte une circulation importante évaluée à environ 1 400 véhicules jour, dont 10% de poids lourds.

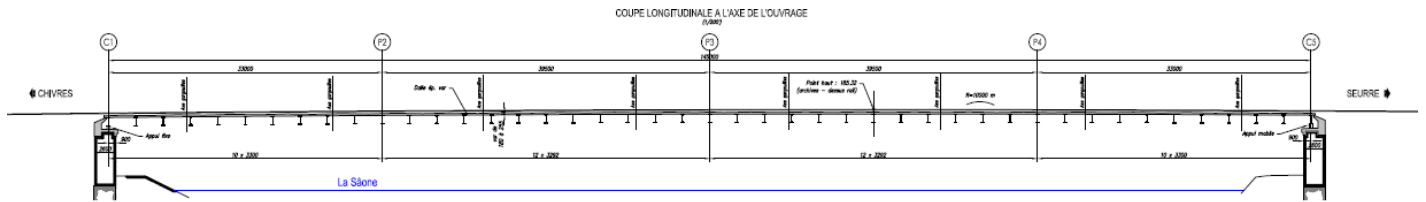
La totalité des superstructures des équipements de l'ouvrage (travaux de génie-civil) ont été repris en 2021.

*Coupe transversale sur le tablier*

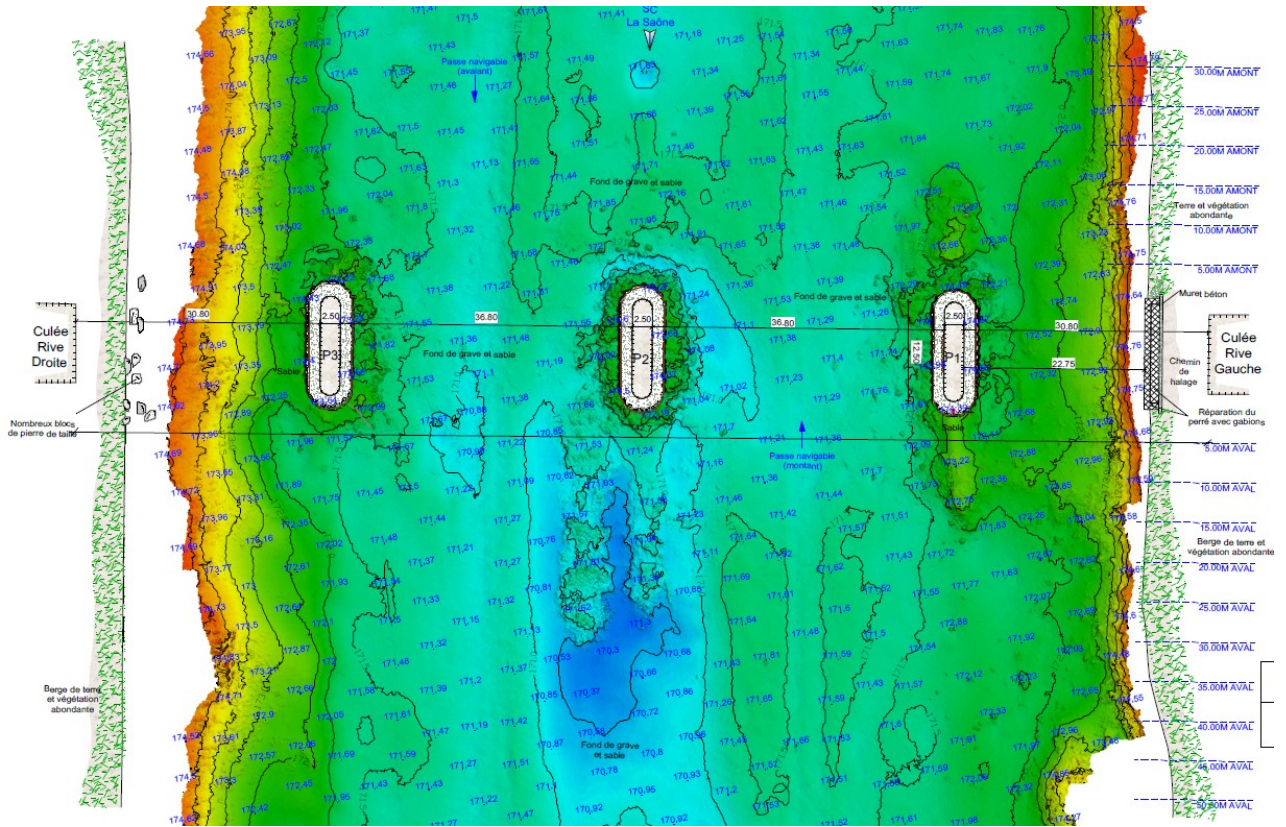




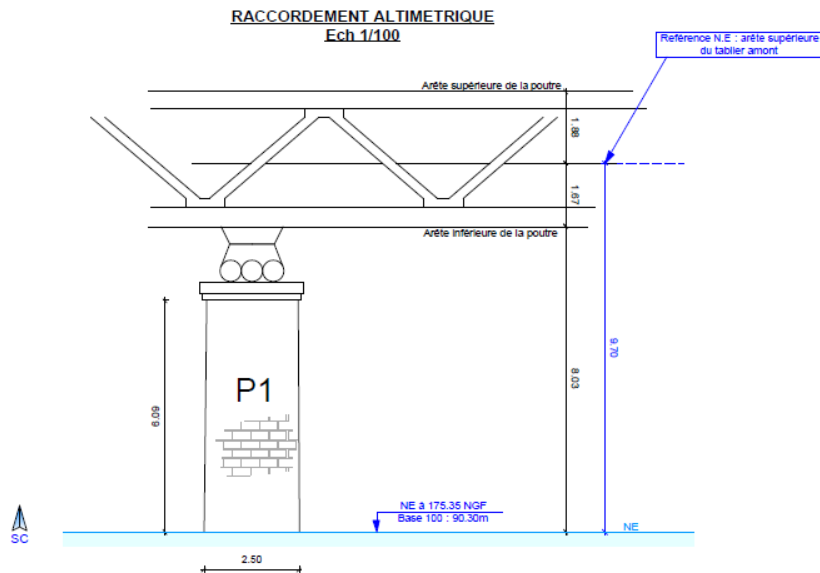
## Coupe longitudinale sur le tablier



## Levé subaquatique au niveau de l'ouvrage



## Données altimétriques au niveau des piles





## 4/ CONTENU DES TRAVAUX – MODE OPERATOIRE

---

Les travaux objets du présent dossier de porter à connaissance consistent à traiter la charpente métallique de l'ouvrage d'art (voir détail des prestations au chapitre 3.5 de la notice d'incidence fluviale jointe en pièce annexe n° 1).

- Les travaux seront réalisés sous alternat de circulation sur l'ouvrage durant 7 mois environ entre les mois d'avril et octobre 2023 (voir planning joint en pièce annexe n° 4).
- Les travaux seront réalisés avec obligation de maintien de la navigation fluviale selon les modalités suivantes : navigation à double sens sur une des deux travées centrales navigable laissée libre avec une seconde travée centrale laissée libre pour moitié en échappatoire. Les travaux seront donc réalisés par plots avec un phasage adéquat permettant le maintien d'une travée et demi navigable en permanence. (voir plan de phasage joint en pièce annexe n° 3).
- Les travaux seront réalisés par zones de travaux selon la phasage évoqué ci-dessus avec un échafaudage suspendu à la charpente de l'ouvrage et équipé d'une bâche de confinement complètement étanche autour de l'échafaudage. Les échafaudages seront déplacés entre chaque plot par démontage et remontage sans translation. Aucun ouvrage provisoire ne devra être positionné en dessous d'une cote altimétrique fixée à 2 mètres en dessous des poutres latérales de l'ouvrage. (voir mémoire technique joint en pièce annexe n° 2).
- Une signalisation fluviale provisoire sera mise en place par le titulaire du marché et adaptée au fur et à mesure de l'avancement du chantier (voir notice et plan de signalisation fluviale provisoire joints en pièces annexes n° 5 et 6).
- Les travaux de décapage et de remise en peinture étant réalisés dans une zone confinée, les résidus de décapage et les divers matériaux seront récupérés par aspiration et évacués du chantier de manière quotidienne.

Pièces annexes jointes au présent dossier de porter à connaissance :

- Pièce 1 – Notice d'incidence fluviale générale
- Pièce 2 – Mémoire technique entreprise
- Pièce 3 – Plan de phasage
- Pièce 4 – Planning
- Pièce 5 – Notice de signalisation fluviale provisoire
- Pièce 6 – Plan de signalisation fluviale provisoire
- Pièce 7 – Rapport de mesures compensatoires LPO

Date : Le lundi 14 novembre 2022

Le maître d'ouvrage  
*MOROT Christophe*